

UN.E APPRENTI.E

pour contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de développement des équipements sportifs

CONTEXTE

L'Agence nationale du Sport est un Groupement d'intérêt Public (GIP), opérateur du Ministère en charge des Sports, qui est constitué de l'Etat (Ministère chargé des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France Urbaine, ADF et Régions de France) et du monde économique.

L'Agence nationale du Sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs pour développer de la pratique sportive en France et favoriser la haute performance, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques organisés à Paris en 2024.

L'organisation de l'Agence repose sur trois pôles :

- Le pôle « Développement des pratiques » ;
- Le pôle « Haute performance et haut niveau » ;
- Le pôle « Ressources et des affaires générales ».

La Direction du développement des pratiques est composée de deux services : un service du « Développement fédéral et territorial » (DFT) et un service des « Equipements Sportifs » (ES). Ses missions consistent à soutenir des projets visant le développement de l'accès au sport de tous les publics sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, impulsant de nouvelles dynamiques liées au sport. Son action vise la correction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux pratiques sportives notamment par la contribution au financement de projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs.

Le service des « Equipements sportifs » est composé de sept personnes : une cheffe de service et six conseiller.ères/chargés.es de mission. Il bénéficie de l'appui d'un.e stagiaire, d'un.e apprenti.e et d'une assistante partagée avec l'ensemble de la direction du « Développement des pratiques ».

<https://www.agencedusport.fr/>

Contrat d'apprentissage :
12 ou 24 mois

Localisation
4 – 6, rue Truillot
94200 Ivry-sur-Seine



MISSIONS

L'apprenti.e est placé.e sous l'autorité du Directeur général de l'Agence et de la Cheffe du service des « Equipements sportifs » qui définissent ses missions et ses horaires de travail. Son maître d'apprentissage sera un.e conseiller.ère du service ou la cheffe du service.

L'apprenti.e contribue à la mise en œuvre de la politique nationale déployée par l'Agence en faveur du développement des équipements sportifs en métropole et dans les territoires ultramarins par notamment le déploiement du « Programme des équipements sportifs de proximité » annoncé par le Président de la République pour la période 2022 à 2024.

Il.elle sera particulièrement mobilisé.e pour appuyer :

- L'instruction, le contrôle, l'analyse et le suivi des dossiers de demande de subvention d'équipement, et la préparation des séances des instances d'examen des subventions d'équipement ;
- La rédaction de notes, de courriers, de documents et de supports de présentation relatifs aux équipements sportifs.

Il.elle participera également à la gestion administrative des campagnes de subventionnement visant le soutien aux projets de création ou de rénovation d'équipement sportifs.

L'apprenti.e sera en liaison, en appui des membres du service, avec l'ensemble des collaborateurs de l'Agence et notamment ceux du Service financier - Agence comptable. Il.elle contribuera à la préparation des réunions de travail et y assistera. Il. Elle pourra être en contact avec des collectivités territoriales, des fédérations et des services déconcentrés chargés du sport.

COMPETENCES PROFIL

Master 1 ou 2 dans le domaine de l'aide à la décision, l'ingénierie, la conduite et l'évaluation des politiques publiques.

Connaissances

- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel sportif souhaitée (Etat, collectivités, mouvement sportif, monde économique).
- Méthodologies d'évaluation

Savoir Faire

- Maîtrise avancée des outils bureautiques et informatiques ;
- Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse ;
- Bonne capacité rédactionnelle et aisance à l'oral ;
- Capacité à rendre compte.

Savoir Etre

- Proactivité et réactivité ;
- Adaptabilité, sens de l'initiative et de l'engagement ;
- Qualités relationnelles indispensables ;
- Aptitude au travail en équipe.

CONTRAT

Contrat d'apprentissage de 12 ou 24 mois

Temps de travail (hors formation) : 35 heures par semaine ;
Rémunération conforme au barème de rémunération brute mensuelle minimale des apprentis ;
Congés annuels : 32 jours / année civile ;
Contribution aux frais de transport en commun domicile-travail, de restauration au restaurant inter-entreprises et aux cotisations de complémentaire santé ;
Bénéficiaire de la politique sociale du groupement ;
Télétravail : possible à partir de 12 mois d'activité à l'Agence.

ATTENTION : L'Agence nationale du Sport, structure de droit public, n'a pas la possibilité réglementaire de signer des contrats de professionnalisation. L'alternance proposée ne peut se faire que dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

CONTACT

CV et lettre de motivation à adresser

Par email :

recrutement@agencedusport.fr

A l'attention de :

Monsieur Franck LAUDILLAY, responsable RH